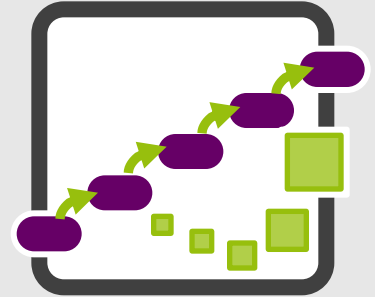


Extrait du Plan de Transformation du Système d'Information (PTSI)



Le Plan de Transformation du Système d'Information (extrait)

Trajectoires du SI-RC Domaine Entreprise

Mensualisation et DSN

- La mensualisation du paiement des cotisations, inscrite dans l'accord du 13 mars 2013 pour effet au 1er janvier 2016 (entreprises de plus de 9 salariés) a été mise en œuvre et déployée à date dans le SI-RC.
- L'adaptation du recouvrement au rythme mensuel a été mise en service au sein du SI-RC en 2016 conformément au calendrier prévu.
- Le démarrage en production de la DSN s'opère progressivement depuis octobre 2016. Le volet paiement est opérationnel. Le volet déclaration sera généralisé en 2017 aux entreprises du secteur privé.
- Les travaux de fiabilisation des données des référentiels Entreprises (RNE) et Adhésions (RNA) se poursuivent mais restent en retrait à ce stade par rapport à l'objectif fixé pour fin 2016.
- Le chargement des Entreprises et Adhésions 'fermées' pour la rectification de carrière dans le RNGD est en cours d'exécution et sera réalisé durant le 1er semestre 2017.

Prise en compte du Régime Unifié dans le SI Entreprise

- Le fonctionnement du SI Entreprise pour 2018 peut être décomposé en deux niveaux :
 - Un niveau Central (applicable à l'ensemble des Groupes) : DSN et Référentiels Nationaux Entreprises, Adhésions et Individus.
 - Un niveau Local : Gestion contractuelle et Gestion du Compte (briques BAC et GRECCO pour le SI-RC, SICAP pour la communauté AMICAP)
 - *NB : en 2018, il faut noter que les RNE et RNA fonctionnent en mode référentiel de consolidation (la gestion s'effectuant dans les briques locales, BAC en particulier)*

- Pour garantir une mise en œuvre d'ici le 1^{er} Janvier 2019, le Régime Unifié est décorrélé du chemin critique de mise en œuvre du SI Central des Gestion des Adhésions et du Compte.

- En conséquence :
 - Le niveau Central (DSN, RNA) et le niveau Local (GRECCO, BAC) seront adaptés pour le 1er janvier 2019.
 - Le déploiement du SI Central Gestion des Adhésions et du Compte est opéré à compter de 2020.

Feuille de route du SI Entreprise

Briques centrales DSN, RNE, RNA, RNI

2016

- . Paiement mensualisé
- . 1^{ère} vague de regroupement du stock d'Adhésions (janvier)
- . Recouvrement mensualisé (avril)
- . Démarrage progressif DSN (Octobre)

**Mensualisation
Projet National DSN**

2017

- . Généralisation de la DSN
- 1^{ère} semestre**
 - . 2^e vague de regroupement du stock d'Adhésions
 - . Paiement en ligne : interface avec le site web de paiement commun Agirc-Arrco-CTIP-FFSA-FNMF
- 2^e semestre**
 - . Dématérialisation des échanges avec les huissiers
 - . Traitements de fin d'année adaptés au mode DSN

- . Adhésion à la 1^{ère} embauche
- . Regroupement du stock d'adhésions d'entreprises relevant de plusieurs GPS
- . Mode de paiement dématérialisé des cotisations
- . Homogénéiser le recours à la sous-traitance en gestion contentieuse

Article 8

2018

- . Traitement DSN 'Amicap'
- . Pilote Contrôle URSSAF

2019

1^{er} Janvier 2019

- . SI Entreprise existant aligné au Régime Unifié

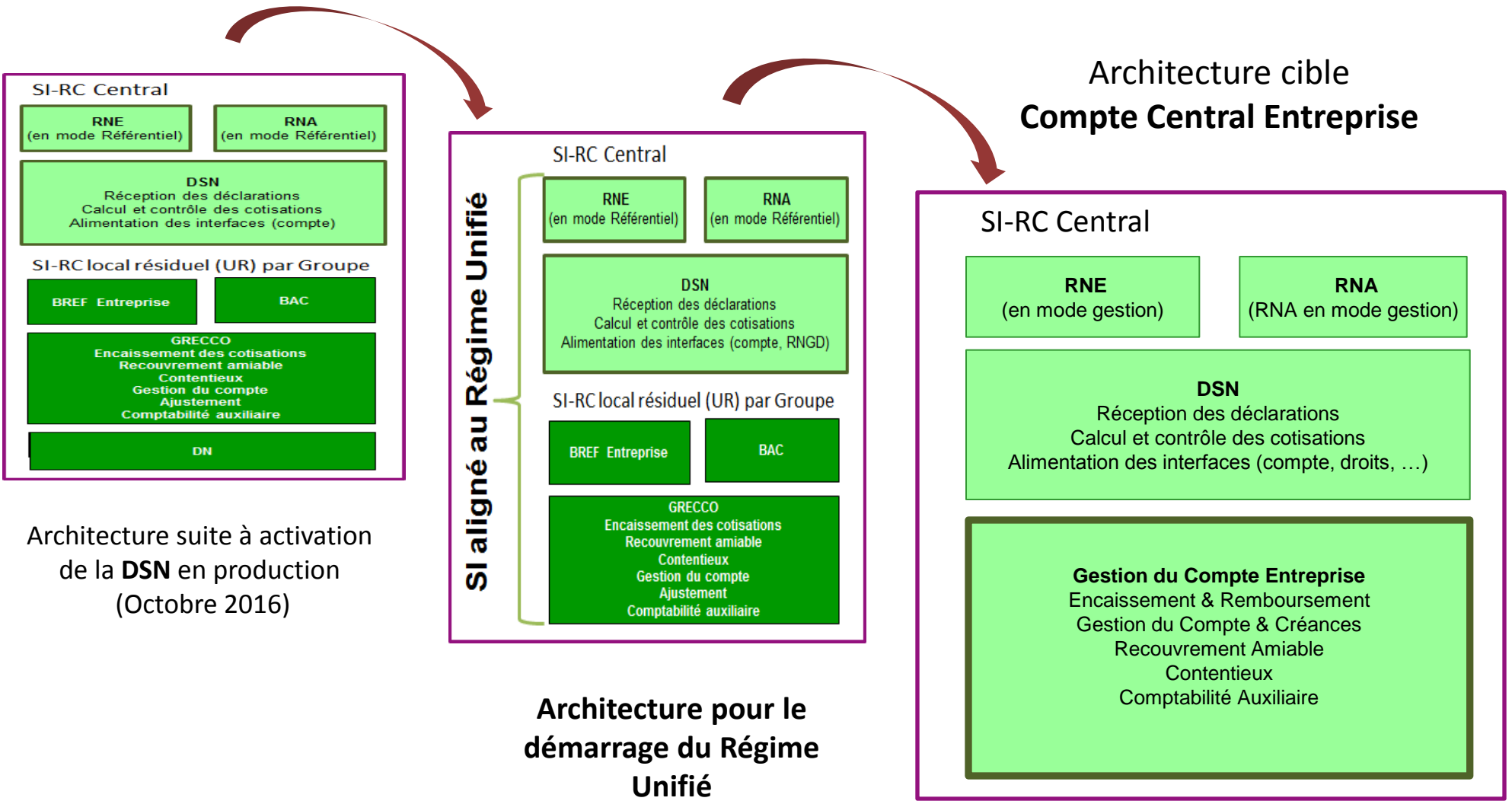
2020

- . Déploiement du SI Central de gestion des Adhésions et du Compte

- . **Gestion des Adhésions** en base centrale
- . **Compte Central** : Paiement, Créances, Compte, Recouvrement, Contentieux, Comptabilité auxiliaire

Briques centrales

Architecture



Architecture suite à activation de la **DSN** en production (Octobre 2016)

Architecture pour le démarrage du Régime Unifié

Architecture cible **Compte Central Entreprise**

Trajectoires du SI-RC

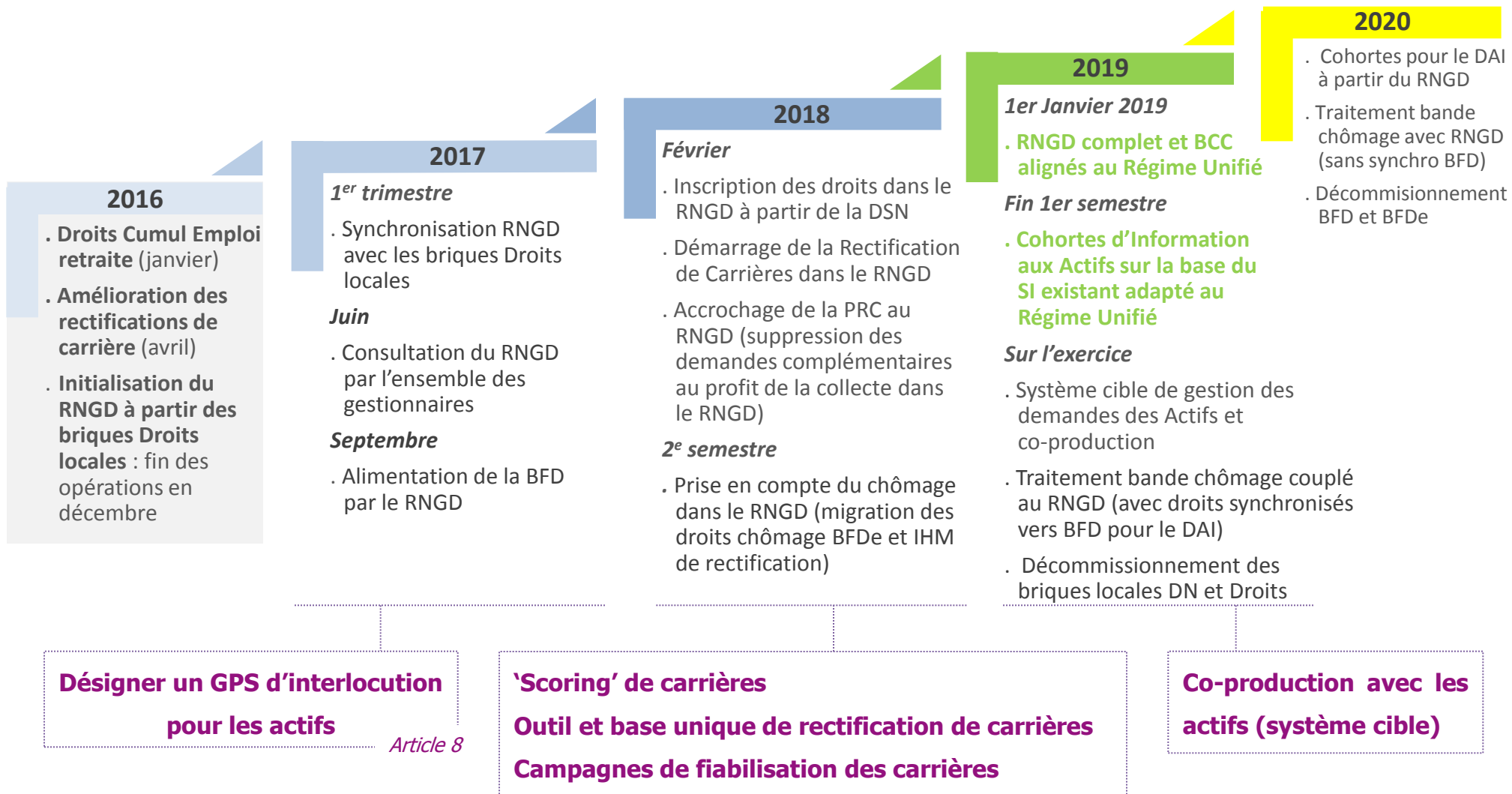
Domaines Individus

- Volet Individus -
Droits et carrières

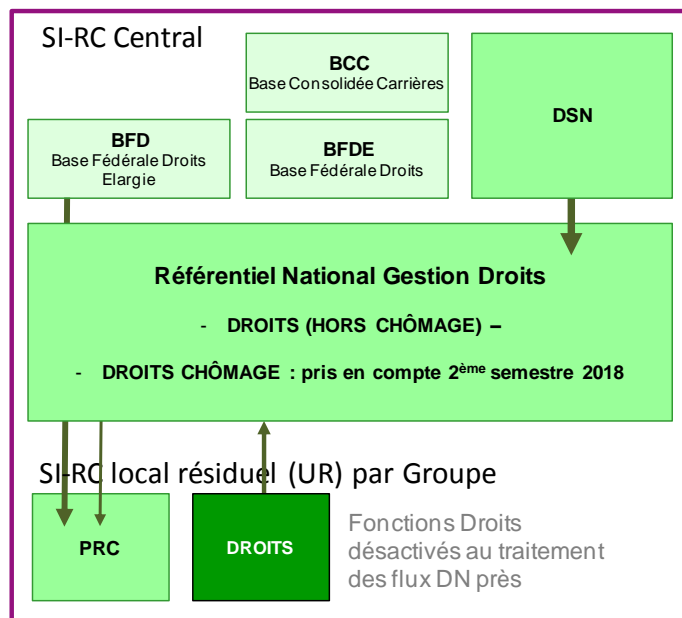
Le Référentiel National de Gestion des Droits

- La rectification de carrière est traitée par quatre outils différents :
 - DN par des modifications à la source car les données initiales pour calculer les droits n'étaient pas correctes
 - Outil Droits local (outil de gestion de lignes spécifiques et outil de gestion des anomalies calculatoires)
 - Outil BFD central (outil gestionnaire PRC IA)
 - Outil spécifique à la PRC
- Les bases de données locales (Droits) et centrales (BFD, chômage) n'ont pas le même niveau de connaissances des données carrières et droits
- Le SI a été conçu sur le principe que les droits cotisés de référence étaient dans chaque brique Droits locale :
 - Ce fonctionnement par silo complexifie et rallonge le processus de rectification de carrières
 - Il n'est plus d'actualité avec la brique centrale DSN, qui sera génératrice des droits cotisés dans le futur
- Le système actuel par silo n'est pas compatible avec la mesure 6 de l'article 8 qui implique un GPS d'interlocution pour les actifs. En effet celui-ci doit être en capacité d'intervenir sur les droits d'un actif indépendamment de ses différents Groupes d'affiliation.
- Le système actuel n'est pas en mesure de procéder à la mise en œuvre et au pilotage de campagnes nationales de fiabilisation

Feuille de route du SI Droits & Carrière



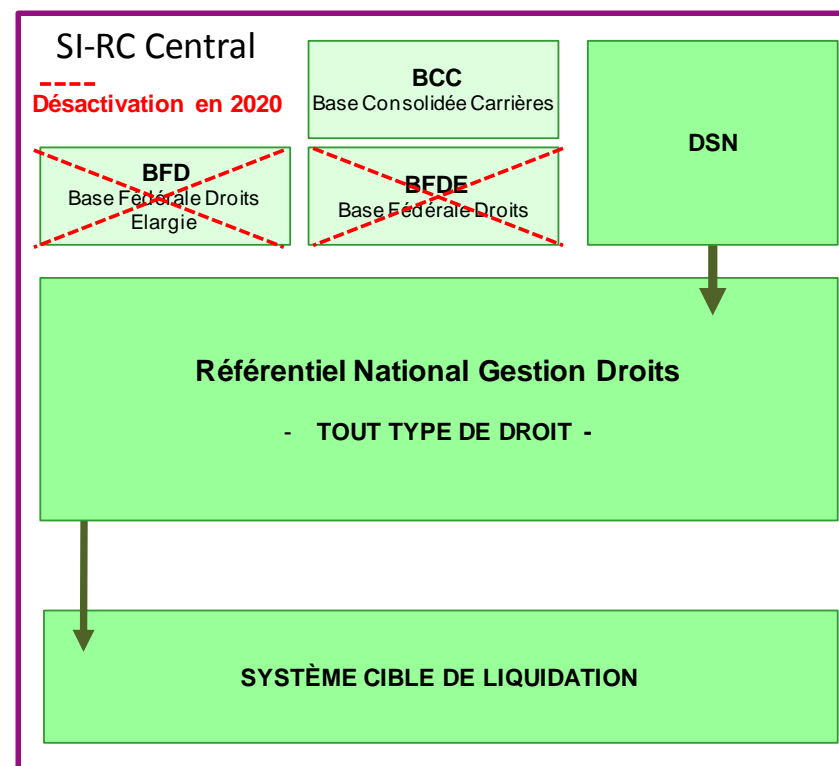
Architecture du RNGD



Architecture – Début 2018



Architecture courant 2019 après la mise en place du nouveau système de liquidation



- Volet Individus -
Domaine Liquidation et
Prestations

Liquidation et Prestation [1/2]

- Ce domaine couvre les opérations de Liquidation, Révision et Réversion et ce, jusqu'au Paiement mensuel des allocations
- Sa trajectoire de transformation doit prendre en compte à court terme les enjeux métiers et économiques, les adaptations et conversions nécessaires au Régime Unifié ainsi que la nécessité de construire une cible urbanisée :
 - Répondre au **programme d'efficience de la liquidation** étalé jusqu'en 2018
 - En particulier, faire évoluer la PRC et les moteurs d'affectation de tâches aux gestionnaires pour prendre en compte les besoins d'évolution des CICAS et des Groupes dans ce cadre
 - Répondre au **prélèvement à la source** décidé par les pouvoirs publics pour le 1^{er} janvier 2018
 - Adapter les briques ALLURE et mettre en place d'un dispositif centralisé d'échanges normalisés entre la DGFIP et le SI Prestation
 - Répondre à la mesure de regroupement des **pluri-pensionnés** à partir de 2018
 - Mettre en place un dispositif spécifique de migration au sein des briques ALLURE, orchestré par un système central de pilotage des campagnes de regroupement

Liquidation et Prestation [2/2]

- Aligner le SI Liquidation au Régime Unifié dès Juillet 2018 afin de préparer les liquidations à effet 2019
 - Pour garantir une mise en œuvre d'ici cette échéance, le Régime Unifié est décorrélé du chemin critique de mise en œuvre du nouveau système central de Liquidation adossé au RNGD

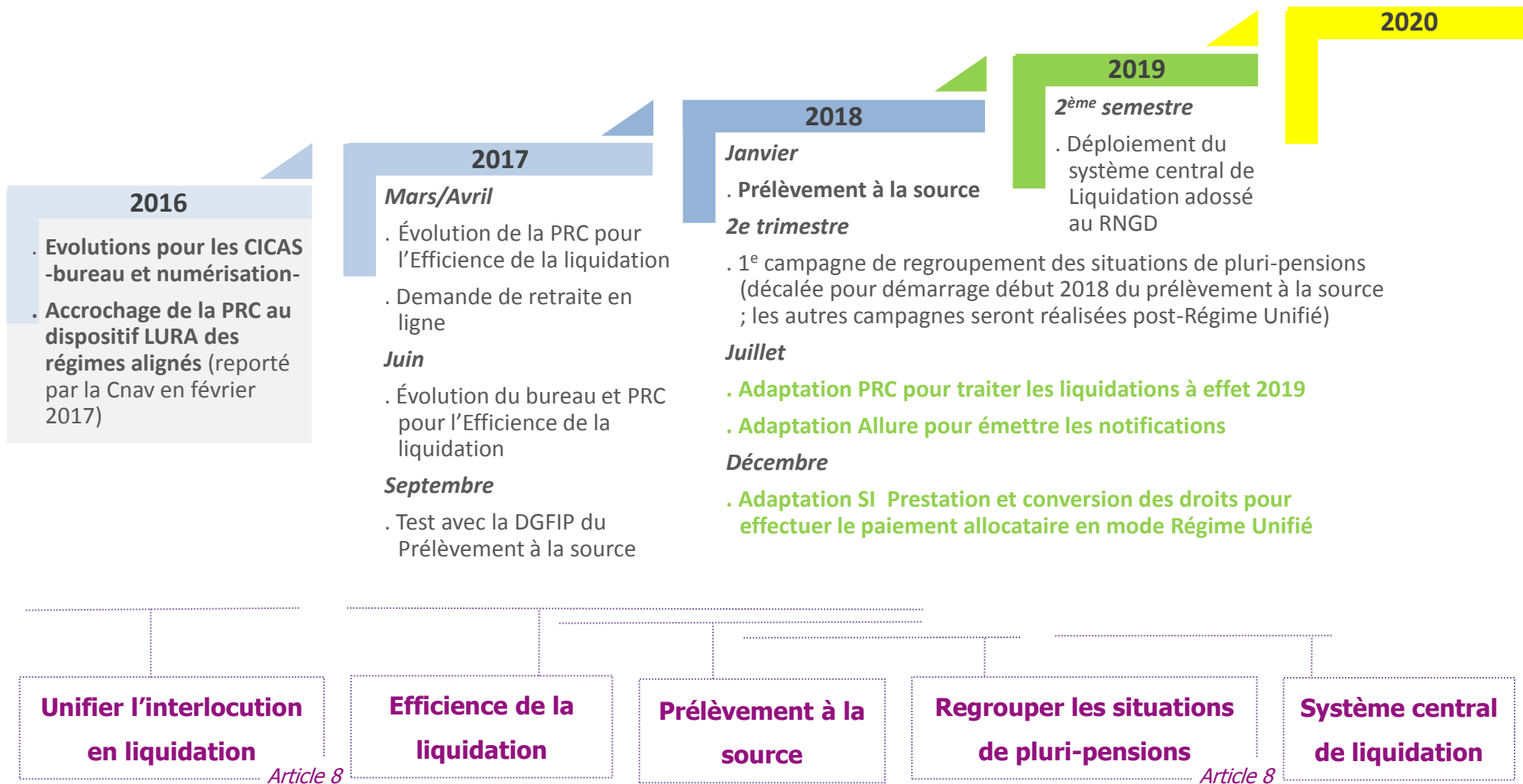
En conséquence,

 - Le SI existant (PRC) est **adapté** au Régime Unifié pour Juillet 2018
 - Les travaux de construction du nouveau système centralisé de liquidation sont menés en parallèle avec un objectif de mise en service au 2ème **semestre 2019**

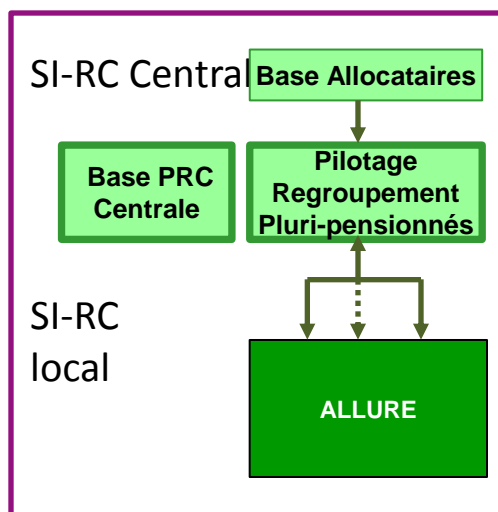
- Aligner le SI Prestation au Régime Unifié pour décembre 2018
 - Les nouvelles règles du Régime Unifié seront implémentées dans la brique ALLURE
 - Les droits seront convertis
 - NB : la notification de retraite émise par le SI Prestation nécessite une adaptation en Juillet 2018 pour les liquidations à effet 2019.

- *NB. Une étude de portage technique de la brique ALLURE vers un socle 'ouvert' a conclu à la faisabilité de l'opération pour un déploiement en 2020. Une étude complémentaire en 2017 portera sur la centralisation d'ALLURE.*

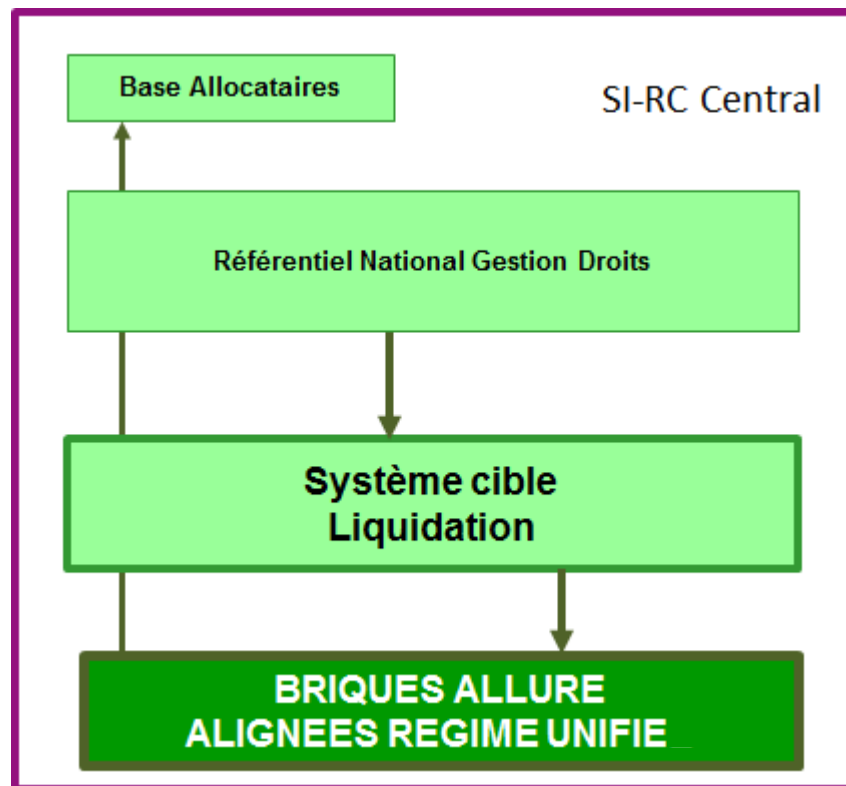
Feuille de route des SI Liquidation et Prestation



Architecture Liquidation et Prestation



Architecture du
Regroupement des
Pluri-pensionnés



Architecture Liquidation et Prestation
courant 2019 après mise en œuvre du
système central de liquidation

Trajectoires du SI-RC

Domaines Transverses

Volet transverses

Pilotage (SID-RC)

Bureau RC

- SID RC -

Portail Décisionnel déployé

2016

- . Fin déploiement Suivi d'Activité Entreprises
- . Indicateurs Nouveau recouvrement, DSN, RNE, RNA
- . Indicateurs CICAS, BST (juillet)
- . Indicateurs des Contrats d'Objectifs et de Moyens (1^e lot) (4^e trimestre)

2017

- . Fin Indicateurs DSN et autres indicateurs prévus en 2016
- . **Stabilisation du fonctionnement en production**
- 2^e semestre**
 - . Indicateurs RNGD et RNI
 - . Indicateurs Allocataires
 - . Indicateurs des Contrats d'Objectifs et de Moyens (2e lot)

2018

4^e trimestre

- . Indicateurs des Contrats d'Objectifs et de Moyens (3e lot)

2019

1er Janvier 2019

. Indicateurs adaptés au Régime Unifié

2^{ème} semestre

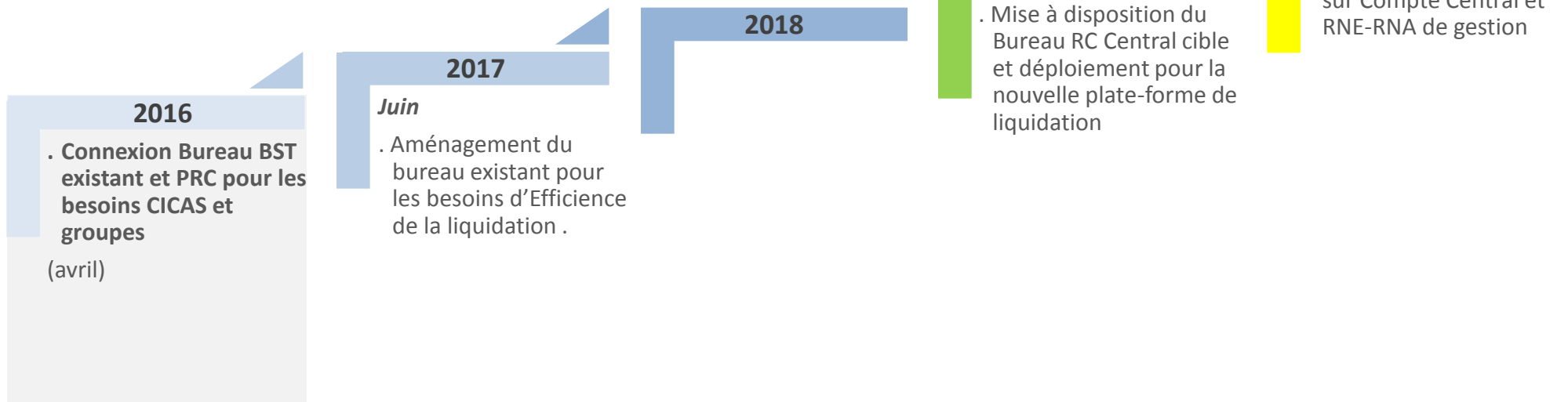
- . Indicateurs Système Central de Liquidation

2020

- . Indicateurs Système Central Adhésions et Compte

Feuille de route Bureau RC

Bureau RC optimisé et multi-GPS



Adaptations du Bureau RC actuel

Productivité : moteur de distribution des tâches dans les corbeilles de gestion
Besoins induits par les SI centralisés : distribution des tâches dans les Groupes

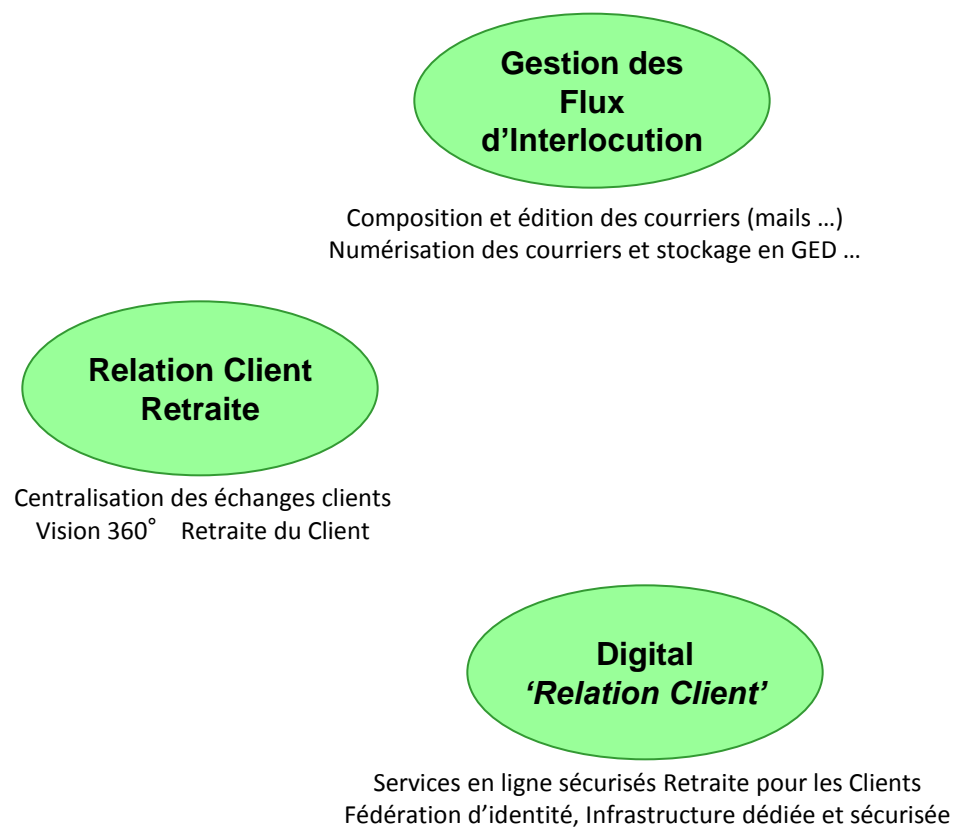
Déploiement du Bureau RC cible sur les SI centralisés

Volet transverses

Interlocution et échanges

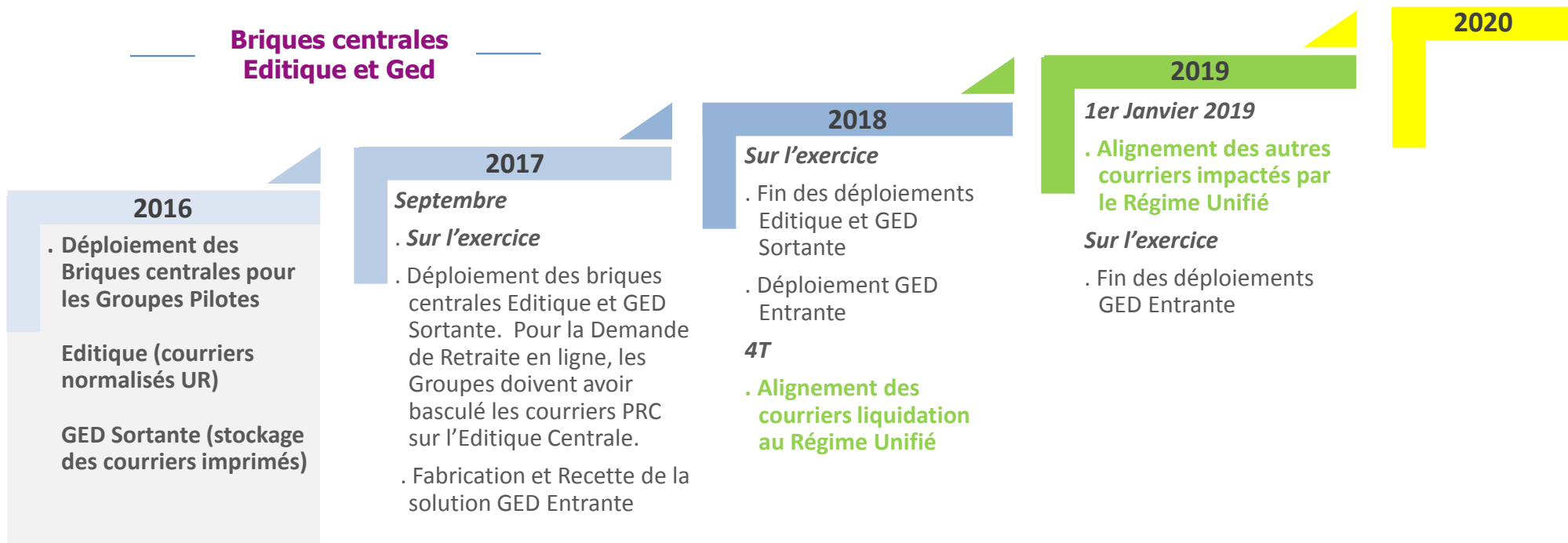
Flux d'interlocution et échanges

- Ce domaine recouvre l'ensemble des applications en support de l'interlocution avec les clients Retraite :
 - Il adresse et banalise l'ensemble des canaux de communication (courrier, mail, sms ...) et distribue les flux d'interlocution à traiter par les gestionnaires
 - Trace l'ensemble des échanges entrants & sortants avec le client Retraite et en propose une vision 360° permettant ainsi de disposer d'une vue complète de son parcours
 - Met à disposition, dans un espace sécurisé, les différents services en ligne Retraite, accessibles au travers du Portail Agirc-Arrco, de ceux des Groupes ou d'autres partenaires



Feuille de route Interlocution Editique et GED

Briques centrales Editique et Ged



**Groupes Pilotes
Editique et GED
Sortante**

**Accrochage des Groupes aux briques Editique
et GED Sortante**

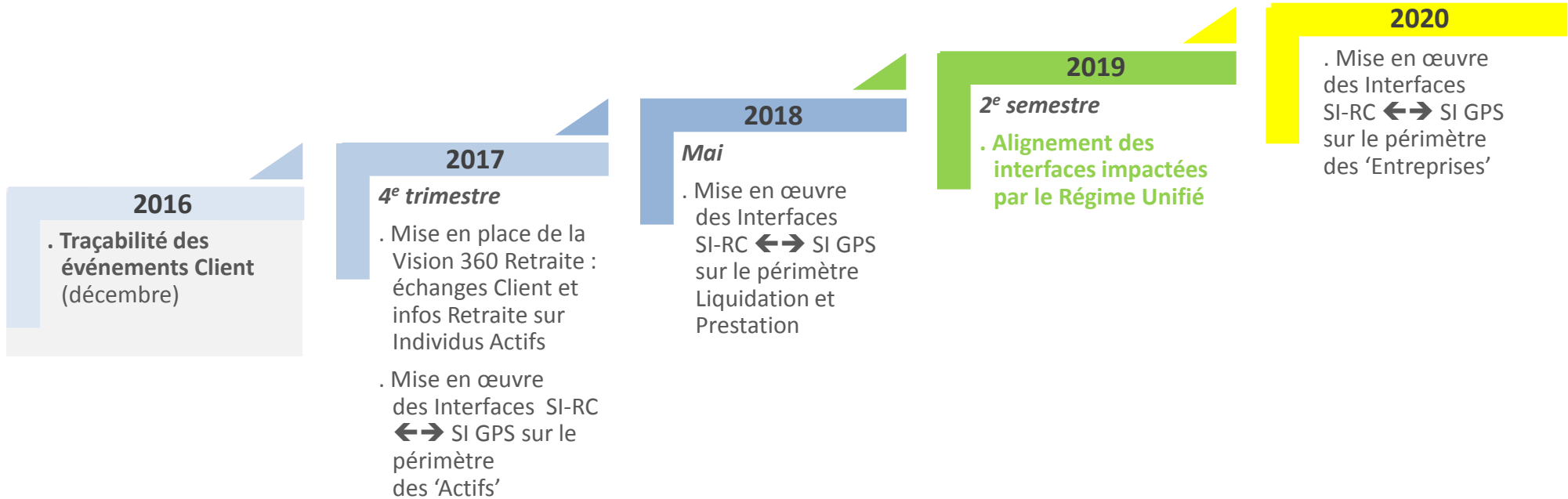
**Accrochage des Groupes à
la GED Entrante (y compris
au dispositif d'acquisition)**

* *Groupes Pilotes : Apicil, Ircem, Malakoff Méderic, CRR*

Migration des documents Retraite stockés dans les GED Groupes vers la GED Centrale

Feuille de route Interlocution

Vision 360 RC – Interfaces SI GPS



Feuille de route Interlocution WEB RC

Portail Agirc-Arrco 2.0 en cible technique

2016

- . Simulateur Agirc Arrco (mai)
- . Suivi rectification carrières (avril)
- . Portail Agirc-Arrco 2.0 cible interopérable au niveau service avec les Portails Groupes
- . 1^{ère} version Application Mobile : Apps Smart Retraite

Simulateur
Retraite

2017

- Février**
 - ↳ Simulateur Inter-Régimes
- Avril**
 - . Demande de Retraite en ligne
- Juin**
 - ↳ Demande de rectification de carrière (signalement)
- Septembre**
 - ↳ Présentation chronologique de la carrière (et moteur de détection des anomalies)
 - ↳ Pack Retraité (partie fiscale)
- 2^e semestre**
 - . 1^{ers} services RC pour les Entreprises

Extension du bouquet de services en ligne RC
Individus et Entreprise

2018

- Janvier**
 - ↳ Pack Retraité (Paiement)
 - . Attestation fiscale AA
 - . Attestation de paiement AA
- Février**
 - ↳ Régularisation de carrière (détermination des pièces à fournir, suivi des demandes)
- Octobre**
 - ↳ Régularisation de carrière (processus métier complet hors coproduction RGCU)

2019

- Janvier**
 - . Alignement du WEB-RC au Régime Unifié
- Février**
 - ↳ Demande unique de retraite (droit direct)

2020

La feuille de route **Interlocution - WEB RC** se limite à la mise à disposition des services en ligne sur le portail Agirc Arrco (ESAA).

S'agissant de **service inter-régimes**, il faut **distinguer** leur mise en disposition sur le portail Agirc Arrco, celle sur le portail Inter-Régimes (PCI) et le raccordement de l'Agirc Arrco au service du PCI.

Le calendrier de mise à disposition des services sur le PCI et le plan de **raccordement** éventuel de l'AGIRC ARRCO sont présentés en fin du document dans une feuille de route dédiée.

↳ service inter-régimes intégré au portail Agirc Arrco (ESAA)

Focus sur la montée en charge des services inter-régimes

"Mettre en ligne le Compte Personnel Retraite" : la nouvelle cible inter-régimes de l'Union Retraite

- Le « Compte Personnel de Retraite » correspond au compte unique évoqué dans la loi du 20 janvier 2014. Il doit notamment aboutir pour l'utilisateur à la fourniture du service de demande unique de retraite.
- Ce compte personnel implique la mise en ligne des services suivants :
 - une plate-forme d'échange documentaire entre l'assuré et les régimes, et entre les régimes
 - des Web Services d'échange d'information
 - un dispositif de régularisation de carrière, qui devra dans un second temps s'accrocher au RGCU
 - des formulaires de demande ou de déclaration en ligne permettant la dématérialisation des pièces justificatives et le recensement des informations nécessaires aux régimes
- La montée en charge est programmée par vagues successives de nouveaux services chaque année, à raison d'un lot en janvier et d'un lot en septembre, depuis l'ouverture du Portail Commun Inter-régimes en septembre 2016, jusqu'à l'ouverture de la télé-procédure de demande unique de retraite en janvier 2019.
- Pour éviter les risques de confusion et de complexité accrue pour les usagers, sur les portails entre les services régimes et les services inter-régimes, des règles ont été établies pour préciser les conditions et l'ordre d'adoption des services inter-régimes.

Calendrier de la montée en charge de l'offre de services inter-régimes

Plan de raccordement de l'Agirc Arrco

